



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale
sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 9 septembre
2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur
Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière,
agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil et aux personnes présentes et en
visioconférence.

126099-09-2025

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par
madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des
conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en
laissant ouvert le point 37 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-2025
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES
DÉPENSES
5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2025 CONCERNANT LES
ANIMAUX
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2025 SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 660-2025 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE VIDANGE DES ÉTANGS
8. DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – MMQP-03-029100

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

10. ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ÉGOUT PLUVIAL – AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL À SAINT-BENOÎT-LABRE
11. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2026 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

12. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

PERSONNEL

13. POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE
14. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – OFFRE D'EMPLOI

FINANCES

15. CAMION PAYSTAR – ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – SOUMISSION
16. CAMION PAYSTAR – ACHAT DE PNEUS – ACCEPTATION DE SOUMISSION
17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – ROUTE DU LAC-POULIN
18. EXCAVATION BLAIS & PAQUET INC. – 225, ROUTE 271 – AUTORISATION DE PAIEMENT
19. CONSTRUCTION BENOÎT PÉPIN INC. – 225, ROUTE 271 – AUTORISATION DE PAIEMENT
20. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL – MANDAT AVOCATS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
21. CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – ENGLOBE – ACCEPTATION D'HONORAIRES – PARC INDUSTRIEL
22. WSP – ACCEPTATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – PARC INDUSTRIEL



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. RÉAL HUOT INC. – RÉPARATION ET ENTRETIEN DE BORNES FONTAINES – ACCEPTATION DE SOUMISSION
24. L'ARSENAL – BUNKERS – ACCEPTATION DE SOUMISSION
25. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPS)
26. ADDENDA – CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN – COUTURE EXPRESSWAY
27. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

28. GRANDE MARCHE PIERRE LAVOIE 2025
29. JUDO CLUB SAINT-BENOÎT-LABRE – AUTORISATION
30. CPS LES PASSERELLES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA COLLECTE DE DONS 2025 SUR UN AXE ROUTIER

TRAVAUX PUBLIC

31. RANG ST-GUILLAUME – NETTOYAGE ET CREUSAGE DU FOSSÉ – OCTROI DU CONTRAT
32. RUE DU PARC – PAVAGE – OCTROI DU CONTRAT
33. RUE DU PARC – SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITATIF – OCTROI DU CONTRAT
34. ACHAT D'ABRASIF – OCTROI DU CONTRAT

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

35. ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE À ÊTRE INTÉGRÉ AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
36. CORRESPONDANCE
37. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - 37.1 PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE
 - 37.2 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS MUNICIPAUX – OFFRE D'EMPLOI
38. RAPPORT DES COMITÉS
39. PÉRIODE DE QUESTIONS
40. CLÔTURE DE LA SÉANCE



126100-09-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

126101-09-2025

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 657-2025 décrétant les règles de contrôle des dépenses. Aucun changement depuis le dépôt du projet.

126102-09-2025

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2025 CONCERNANT LES ANIMAUX

Le conseiller, monsieur Claude Fournier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 658-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet les animaux.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 658-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 658-2025 concernant les animaux soit, et est adopté par ce conseil.

126103-09-2025

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2025 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 659-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet les dérogations mineures.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 659-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 659-2025 concernant les dérogations mineures soit, et est adopté par ce conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126104-09-2025

N° de résolution
ou annotation

7. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 660-2025 CONCERNANT LA
RÉSERVE FINANCIÈRE VIDANGE DES ÉTANGS**

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 660-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet la réserve financière vidange des étangs.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 660-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 660-2025 concernant la réserve financière vidange des étangs soit, et est adopté par ce conseil.

8. **DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE**

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose et présente le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024 aux membres du conseil. Le rapport a été accepté tel quel par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et toutes les actions prévues au rapport de 2024 ont été réalisées, donc rien n'est à effectuer pour le moment.

126105-09-2025

9. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE -
MMQP-03-029100**

Considérant qu'en vue du renouvellement du contrat d'assurance pour 2025-2026, l'assureur a demandé certaines précisions et rappelle au conseil que les protections suivantes sont absentes du contrat :

- Tremblement de terre ;
- Garantie globale des chantiers ;
- Garantie des digues ;
- Drone.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant prévue au contrat d'assurance 2025-2026 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents nécessaires.

126106-09-2025

10. **ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ÉGOUT PLUVIAL -
AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL À SAINT-
BENOÎT-LABRE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à entretenir le bassin de rétention et ses ouvrages selon le tableau ci-dessous ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**Programme d'exploitation et d'entretien, Ouvrage de gestion
des eaux pluviales**
Projet : Agrandissement du parc industriel

Calendrier d'inspection et d'entretien

Activité	Fréquence
Inspection*	<u>2 premières années d'exploitation</u> <u>(2026 à 2028)</u>
	Après chaque pluie d'importance (4 à 5 inspections par année)
	<u>Années suivant 2028</u>
	Annuellement
Coupe de gazon (limite de la coupe du gazon)	Selon réglementation municipale
Enlèvement des sédiments	5 à 7 ans pour la cellule de pré- traitement
	20 à 25 ans pour la totalité du bassin
Enlèvement des débris	Printemps et à l'automne (et au besoin après des averses particulièrement importantes)

***Liste de questions potentielles lors des inspections de routine
pour les PGO**

1. *Est-ce qu'il y a de l'eau stagnante dans le bassin plus de 24 h
après un évènement pluvieux ? (ou un autre temps de rétention
assumé ?)*

(Cela indiquerait un blocage de la sortie par des débris ou des
sédiments. Inspecter visuellement la structure de sortie).

2. *Est-ce que le bassin est toujours à sec, ou relativement sec en
dedans de 24 h après un évènement pluvieux ?(ou un autre
temps de rétention assumé ?)*

(Cela indiquerait un blocage de l'entrée par des débris ou des
sédiments ou un ouvrage à la sortie avec une capacité d'évacuation
trop grande. Inspecter visuellement la structure d'entrée ou vérifier
la conception de l'ouvrage de sortie au besoin).

3. *Est-ce que la végétation autour du bassin est en santé ou en
train de mourir ?*

(Cela pourrait indiquer un mauvais choix des plantations. Si cette
situation est chronique, une analyse devrait être conduite pour
identifier la cause).

4. *Est-ce qu'il reste de la végétation dans l'eau ? Est-ce qu'il y a
des secteurs autour du bassin qui sont faciles d'accès ?*

(Ce qui pourrait indiquer un besoin de replanter de la végétation
appropriée).



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. *Est-ce qu'il y a une accumulation visible de sédiments dans le fond ou aux environs de la ligne des hautes eaux du bassin ?*

(Ce qui indiquerait la nécessité d'un enlèvement des sédiments).

126107-09-2025

11. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2026 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que le règlement numéro 648-2024 sur la gestion contractuelle permet à la directrice générale et greffière-trésorière de négocier de gré à gré le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles ;

Considérant que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel de proposition sur invitation ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-Davis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à une demande de prix pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

126108-09-2025

12. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que les services de loisirs et de la culture ainsi que des travaux publics doivent recourir, occasionnellement, à des services externes pour le déneigement et l'épandage d'abrasif et/ou de fondants dans les stationnements de l'hôtel de ville, du 152, rue Principale (bibliothèque), de l'OTJ, de la caserne, de l'usine de filtration et sur les trottoirs (route 271 et rue Principale);

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasif dans les cours des bâtiments municipaux, sur demande, auprès des compagnies mentionnées sur une liste déposée aux conseillers.

126109-09-2025

13. POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE

Considérant que le service des incendies désire que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Alexis Bourque à titre de pompier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Alexis Bourque à titre de pompier.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126110-09-2025

N° de résolution
ou annotation

14. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – OFFRE D'EMPLOI

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la responsable aux loisirs et à la culture à afficher un poste pour la saison hivernale 2025-2026 dans l'Écho de la place, sur le site internet, sur la page Facebook de la Municipalité et sur d'autres sites gratuits.

126111-09-2025

15. CAMION PAYSTAR – ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – SOUMISSION

Considérant que suivant un bris d'un équipement de déneigement à la fin de la saison 2024-2025, le directeur des travaux publics a obtenu différentes soumissions et différentes options de réparation et de remplacement de pièces sur le sens unique « one way » du camion Paystar ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un sens unique « one way » neuf au coût de treize mille cinq cent soixante-quinze dollars (13 575,00 \$), plus taxes chez Service d'Équipement GD et d'acheter la lame et le support de lame chez PJB industries inc. au coût de quatre mille soixante-treize dollars et vingt cents (4 073,20\$), plus taxes.

126112-09-2025

16. CAMION PAYSTAR – ACHAT DE PNEUS – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant qu'il faut procéder au remplacement de 8 pneus sur le camion Paystar puisqu'ils sont trop usés ainsi qu'un pneu sur le camion HX ;

Considérant que le directeur des travaux publics a obtenu 3 soumissions :

Compagnie	Montant	Type
Ok pneus Delta	8 416,86 \$, taxes incluses	Pneus neufs
Ok pneus Delta	4 512,31 \$, taxes incluses	Achat et rechapage de pneus usagés
Pneus Beauceron	8 176,56 \$, taxes incluses	Pneus neufs

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission, soit celle de Ok pneus Delta numéro 28405 pour l'achat et le rechapage de pneus usagés au montant de quatre mille cinq cent douze dollars et trente et un cents (4 512,31\$), taxes incluses.



126113-09-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –
DÉPÔT D'UNE DEMANDE – VOLET REDRESSEMENT –
SÉCURISATION – ROUTE DU LAC-POULIN**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des transports et de la Mobilité durable.

126114-09-2025

**18. EXCAVATION BLAIS & PAQUET INC. – 225, ROUTE 271
– AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que nous avons accepté de payer des honoraires de 7 900,00 \$, plus taxes pour les réparations au 225, route 271 dans la résolution numéro 125468-12-2023 ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que toutefois, le montant total de la facture s'élève plutôt à 9 864,86 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 3668 au montant de neuf mille huit cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-six cents (9 864,86 \$), taxes incluses, à Excavation Blais & Paquet inc. À noter que les sommes nécessaires au paiement de la facture seront puisées à même le surplus non affecté.

126115-09-2025

19. CONSTRUCTION BENOÎT PÉPIN INC. – 225, ROUTE 271 – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que les services de Construction Benoît Pépin inc. ont été nécessaires afin de déboucher les conduites pluviales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 25078 au montant de trois mille cent cinquante-quatre dollars et soixante-trois cents (3 154,63 \$), taxes incluses, à Construction Benoît Pépin inc. À noter que les sommes nécessaires au paiement de la facture seront puisées à même le surplus non affecté.

126116-09-2025

20. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL – MANDAT AVOCATS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Considérant que nous avons reçu une convocation par le Tribunal administratif du travail suivant le dépôt d'une plainte par l'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES 800) ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à mandater les avocats de la fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du travail (TAT) le 17 novembre 2025 et de couvrir les honoraires se rattachant à la préparation du dossier et à la représentation devant la cour.

126117-09-2025

21. CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – ENGLOBE – ACCEPTATION D'HONORAIRES – PARC INDUSTRIEL

Considérant qu'afin de répondre à la première demande d'information du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), nous devons effectuer une caractérisation environnementale des sols nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement du parc industriel ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les honoraires supplémentaires d'Englobe au montant de neuf mille trois cent quarante et un dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (9 341,98 \$), taxes incluses pour effectuer cette étude.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126118-09-2025

N° de résolution
ou annotation

**22. WSP – ACCEPTATION D'HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES – PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les honoraires supplémentaires de la firme WSP au montant approximatif de douze mille cinq cent dollars (12 500,00\$), plus taxes, pour la reprise des plans de conception du bassin de rétention et l'assistance pour le suivi auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le tout en lien avec le projet d'agrandissement du parc industriel et pour répondre à la première demande d'informations du MELCCFP.

126119-09-2025

**23. RÉAL HUOT INC. – RÉPARATION ET ENTRETIEN DE
BORNES FONTAINES – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant qu'à chaque année des travaux d'entretien et de réparation de bornes fontaines sont nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission numéro 1181623 de Réal Huot inc. au montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et quinze cents (5 882,15 \$), taxes incluses, pour l'achat des pièces nécessaires.

126120-09-2025

**24. L'ARSENAL – BUNKERS – ACCEPTATION DE
SOUMISSION**

Considérant que le directeur incendie doit procéder à une commande de bunkers au montant de 4 087,36 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission numéro Q000119 d'Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'arsenal) au montant de quatre mille quatre-vingt-sept dollars et trente-six cents (4 087,36 \$), taxes incluses. À noter que le tout sera prélevé au montant prévu au plan triennal d'immobilisation pour l'année 2025.

126121-09-2025

**25. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES
SOURCES D'EAU POTABLE (PPS)**

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu une offre de service d'UDA dossier # PR22-598 pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP ;
- Que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs¹ à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP ;
- Que l'offre de service d'UDA pour le dossier # PR22-598 est acceptée par les élus.

¹ L'ensemble des documents sur le programme, du début du projet jusqu'à la reddition de comptes finale.

126122-09-2025

26. ADDENDA – CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN – COUTURE EXPRESSWAY

Considérant que la municipalité loue un terrain à la compagnie 9094-1253 Québec inc. (Couture Expressway) au coût de 650,00\$ par année depuis 2013 ;

Considérant qu'il avait été entendu par résolution du conseil de l'époque d'une indexation de 5 % l'an en septembre ;

Considérant que le mois suivant le même conseil avait annuler la clause d'indexation par une nouvelle résolution ;

Considérant qu'après discussion avec le président de la compagnie, ce dernier a accepté de façon verbale de payer le 5 % d'indexation par année. Le tout en considérant que le paiement de 2025 devrait être de 1 058,78 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à modifier le contrat de location par un addenda #1 confirmant l'indexation annuelle de 5 %.

126123-09-2025

27. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante dollars et seize cents (290 450,16 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

FACTURES PAYÉES	43 086,71 \$
FACTURES À PAYER	192 443,45 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	54 920,00 \$
TOTAL	290 450,16 \$

126124-09-2025

28. GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE 2025

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;

Considérant que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et à la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles, désire organiser une marche de 5 km ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et à la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 km, la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants

- Participation du service de sécurité incendies à la sécurité des marcheurs pendant la journée de l'événement;
- Demande de permis au Ministère des transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

126125-09-2025

29. JUDO CLUB SAINT-BENOÎT-LABRE – AUTORISATION

Considérant que nous avons reçu une demande de monsieur Bernard Di Rollo afin d'avoir notre autorisation pour utiliser le nom suivant : Judo Club – Saint-Benoît-Labre ;

Considérant que monsieur Di Rollo désire créer un club de judo étroitement lié à l'identité de Saint-Benoît-Labre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'utilisation du nom de Saint-Benoît-Labre. À noter que nous n'aurons aucun engagement financier ou logistique envers son club de judo.

126126-09-2025

30. CPS LES PASSERELLES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA COLLECTE DE DONS 2025 SUR UN AXE ROUTIER

Considérant que la Municipalité a reçu une demande du CPS les Passerelles pour qu'ils puissent s'installer à l'intersection de la route 271 et de la rue Principale le samedi 6 décembre 2025 afin de recueillir des dons pour la Grande guignolée du Dr Julien ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds à l'intersection de la route 271 et de la rue Principale le samedi 6 décembre 2025 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer les formulaires pour le permis d'événements spéciaux auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

126127-09-2025

31. RANG ST-GUILLAUME – NETTOYAGE ET CREUSAGE DU FOSSÉ – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offre sur invitation, nous avons reçu qu'une soumission pour les travaux de nettoyage des fossés du Rang St-Guillaume

- Excavation Blais & Paquet inc. : 9 169,26 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Excavation Blais & Paquet inc. au montant de neuf mille cent soixante-neuf dollars et vingt-six cents (9 169,26 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat. À noter que le tout sera payé avec l'aide financière de l'enveloppe discrétionnaire du député (PPA-CE et PPA-ES).

126128-09-2025

32. RUE DU PARC – PAVAGE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le pavage de la rue du Parc, nous avons reçu 2 soumissions conformes :

- Pavage Sartigan Ltée : 62 172,53 \$, taxes incluses
- Groupe Collas Québec inc. : 63 916,90 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suivant les recommandations de la MRC de Beauce-Sartigan, accepter la soumission conforme la plus basse, soit celle de Pavage Sartigan Ltée au montant de soixante-deux mille cent soixante-douze dollars et cinquante-trois cents (62 172,53 \$), taxes incluses. À noter que les sommes nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution seront puisées au fonds de la réserve « carrière et sablière » de la Municipalité.

126129-09-2025

33. RUE DU PARC – SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITATIF – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif, nous avons reçu 2 soumissions conformes :

- Groupe Artellia : 3 447,34 \$, taxes incluses
- Englobe : 4 819,98 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suivant les recommandations de la MRC de Beauce-Sartigan, accepter la soumission conforme la plus basse, soit celle du Groupe Artellia au montant de trois mille



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

quatre cent quarante-sept dollars et trente-quatre cents (3 447,34\$), taxes incluses. À noter que les sommes nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution seront puisées au fonds de la réserve « carrière et sablière » de la Municipalité.

126130-09-2025

34. ACHAT D'ABRASIF – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu 2 soumissions pour l'achat d'AB-10 et de CG-14 :

- Excavation R. Beaudoin : AB-10 : 15,60 \$ / tonne + taxes
(Disponible)
CG-14 : 8,50 \$ / tonne + taxes
(Disponible)
- Giroux & Lessard Ltée : AB10 : 14,50 \$ / tonne + taxes
(6 semaines de délai)
CG-14 : 9,14 \$ / tonne + taxes
(6 semaines de délai)

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Excavation R. Beaudoin aux montants suivants : AB-10 : 15,60\$ / tonne et CG-14 : 8,50 \$ / tonne étant donné la disponibilité de ceux-ci. Autoriser par le fait même le service des travaux publics à mandater un artisan avec remorque à courroie pour aider au transport du matériel.

126131-09-2025

35. ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE À ÊTRE
INTÉGRÉ AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUCE-
SARTIGAN

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la huitième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

Attendu qu'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être modifié en fonction de nouvelles orientations ministérielles auxquelles il ne serait pas conforme lors de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que l'obligation de la MRC de Beauce-Sartigan d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique le 5 mars 2025 par décret, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Attendu qu'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de Beauce-Sartigan sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre ;

Attendu que chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre donne un avis favorable aux propositions de la MRC de Beauce-Sartigan contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre applicable à son territoire ;

Et d'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Beauce-Sartigan.

36. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2025.

37. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

126132-09-2025

37.1 PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Considérant qu'il faut procéder à l'embauche d'un préposé à la patinoire pour la saison 2025-2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la responsable aux loisirs et à la culture à afficher un poste pour la saison hivernale 2025-2026 dans l'Écho de la place, sur le site internet et sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs et sur d'autres sites gratuits.

126133-09-2025

37.2 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS MUNICIPAUX – OFFRE D'EMPLOI

Considérant qu'il faut procéder à l'embauche de quelqu'un pour s'occuper du déneigement des trottoirs municipaux (152, rue Principale, Hôtel de ville) pour la saison 2025-2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à afficher un poste pour la saison hivernale 2025-2026 dans l'Écho de la place, sur le site internet, sur la page Facebook de la Municipalité et sur d'autres sites gratuits.

38. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier nous informe avoir participé à une réunion du comité du chemin de la Ceinture. Il invite également les membres et les citoyens à assister à la pièce de théâtre dans laquelle il participe, le 28 septembre prochain à 14 h.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Madame Mélanie Raymond fait état de l'installation de l'exposition extérieure *d'Artistes et Artisans de Beauce*. Elle mentionne également les activités de la bibliothèque, soit le club de lecture, ainsi que la fin du camp de jour pour lequel de très bons commentaires ont été reçus. Elle souligne aussi les activités prévues au cours du mois de septembre.

Monsieur Louis-David Bonin rapporte que plusieurs réparations ont été effectuées sur le Paystar, ainsi que des travaux sur la pépinière. Il mentionne également qu'un feu mineur est survenu sur le tracteur.

Monsieur Marc Cloutier mentionne avoir participé à l'inauguration de l'exposition devant l'hôtel de ville. Il a également pris part à une rencontre intermunicipale avec la municipalité de St-Victor concernant le Lac aux-Cygnes.

Monsieur Jean-Marc Doyon a participé à la même rencontre que monsieur Marc Cloutier avec la municipalité de St-Victor.

39. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 15 à 20 h 22. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126134-09-2025

40. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Mélanie Raymond appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 22.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE